



## Aménagement de 14000? offert et compris dans la facture

-----  
Par AngraMainyu974

Bonjour,  
dans le cadre d'un contrat de construction, l'une des des entreprises en liste proposait dans son offre un aménagement de 14 000?. Comme celle-ci m'était en avant cette offre avec son partenaire, une entreprise d'architecture.

En conflit avec cette société actuellement, nous nous sommes rendu compte qu'il n'y a pas de partenariat entre ces deux entreprises mais également que cette société de construction a contacté le cabinet d'architecture pour un aménagement de 14 000? deux semaines après la signature du contrat de construction. Cet aménagement a été déterminant dans le choix avec les autres constructeurs, les prix étant plus ou moins identiques.

Ainsi, l'entreprise a fait une offre ne sachant pas qu'elle pourrait la tenir, ce qui a été impossible également, n'ayant jamais reçu une offre pour ce prix chez ce cabinet d'architecture.

Que pouvons-nous utilisé comme loi pour dénoncer cette offre sans base concrète et non basé sur des documents signés?

Vous remerciant.